



SIAB – Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blaisoise

34 rue de la Villette

41 000 Blois

# Rapport de synthèse

## Trame verte et bleue

## Territoire des Pays Beauce Val de Loire et Pays des Châteaux

## Cartographie du réseau écologique et identification des secteurs à enjeux



Projet cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en région Centre  
avec le Fonds européen de développement régional.

*L'étude Trame Verte et Bleue des Pays Beauce Val de Loire et Pays des Châteaux est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre avec le Fonds européen de développement régional.*



Projet cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en région Centre  
avec le fonds européen de développement régional.

## Sommaire

Remerciements .....	4
1. La Trame Verte et Bleue .....	5
La Trame Verte et Bleue, qu'est ce que c'est ? .....	5
La Trame Verte et Bleue, pourquoi ? .....	5
Quels sont les autres atouts de la Trame Verte et Bleue ? .....	5
2. Présentation du territoire .....	6
Géographie et paysage .....	6
Contexte socio-économique .....	6
Contexte administratif et structures motrices .....	6
3. Diagnostic écologique .....	8
CONTINUUM FORESTIER .....	8
CONTINUUM OUVERT/ SEMI-OUVERT .....	9
4. Interactions avec l'homme .....	11
Activités humaines responsables de la fragmentation du Réseau écologique .....	11
Rapports entre l'homme et les espaces naturels .....	12
L'état des corridors écologiques .....	12
5. Enjeux et objectifs .....	15

## Remerciements

Merci à toutes les personnes et organismes qui ont collaboré à cette étude,



# 1. La Trame Verte et Bleue

## La Trame Verte et Bleue, qu'est ce que c'est ?

### **Selon la Loi Grenelle II, la Trame Verte (la composante terrestre) intègre :**

- les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité dit "Noyau de biodiversité",
- les Corridors écologiques constitués d'espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les Noyaux de biodiversité.

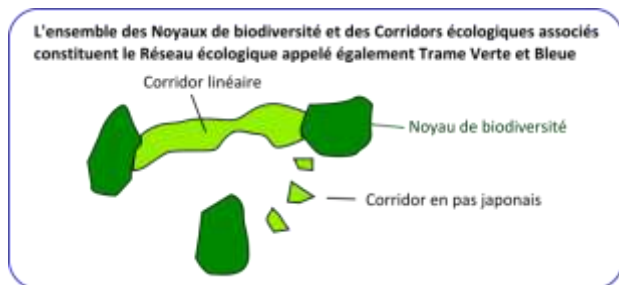
### **Selon la Loi Grenelle II la Trame Bleue (la composante aquatique) intègre:**

- les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux importants pour la préservation de la biodiversité,
- tout ou partie des zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité.

## La Biodiversité

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle comprend l'ensemble de la diversité des milieux naturels (écosystèmes) associée à la diversité des espèces animales et végétales, mais également de la diversité génétique.

Les activités humaines conditionnent l'évolution ou la disparition de cette biodiversité. Or l'accroissement des activités humaines au cours du siècle dernier est la cause principale de la perte de biodiversité.



## La Trame Verte et Bleue, pourquoi ?

De nombreuses espèces ont besoin de se déplacer pour accomplir leur cycle de vie et se reproduire. Or, la croissance des activités humaines ne permet pas, dans certains cas, d'assurer ces besoins vitaux. En effet, aujourd'hui en France, la fragmentation des Noyaux de biodiversité et des Corridors écologiques, due à la construction d'infrastructures de transport et à l'étalement urbain, menace d'extinction une espèce d'oiseaux sur quatre, une espèce d'amphibiens et de reptiles sur cinq, une espèce de mammifères sur dix. La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement qui permet de prendre en compte les déplacements des espèces dans le but d'enrayer cette perte de biodiversité.

## Quels sont les autres atouts de la Trame Verte et Bleue ?

### **Un outil de valorisation paysagère**

Les bosquets, haies bocagères, prairies, petites friches, cours d'eau...etc, sont autant d'éléments qui structurent le paysage. Leur conservation voire leur valorisation permet de lutter contre la banalisation et l'uniformisation d'un territoire.

De plus, certains de ces éléments peuvent mettre en valeur le patrimoine bâti. D'autres, peuvent constituer des espaces de loisirs au sein d'espaces urbanisés. Par exemple, les chemins pédestres ou de vélo peuvent servir de corridors écologiques pour certaines espèces de la faune et de la flore.

L'ensemble de ces éléments paysagers participent ainsi à la valorisation patrimoniale du territoire et peut favoriser l'attractivité touristique.

### **Un outil de régulation des risques**

La TVB contribue à la protection des eaux contre les pollutions mais aussi à la prévention contre les inondations. En effet, les zones humides, en stockant l'eau dans les marais, mares, étangs, prairies humides, ont une fonction de zone tampon qui permet d'éviter ou de limiter l'ampleur des pollutions ainsi que des inondations en aval. Les continuités vertes telles que les bandes enherbées et les ripisylves viennent conforter ce rôle.

### **Un outil de maintien des activités économiques**

La gestion des espaces naturels est souvent liée au maintien d'activités agricoles et /ou sylvicoles au sein de territoires de plus en plus urbanisés. La mise en œuvre de la TVB passe par la création d'engagements contractuels avec les acteurs du territoire à l'aide d'outils déjà existants (contrats NATURA 2000, MAET...) afin de préserver voire améliorer le fonctionnement du Réseau écologique.

## 2. Présentation du territoire

*Le périmètre d'étude s'étend sur deux Pays: le Pays des Châteaux et le Pays Beauce Val de Loire. Il comprend 112 communes pour une superficie totale de 2048 km<sup>2</sup>.*

### Géographie et paysage

Situé au cœur de la région Centre et du département du Loir-et-Cher, le territoire qui englobe l'agglomération de Blois bénéficie d'une situation privilégiée. En effet, la Loire a de tout temps été un axe important de circulation. Il est également traversé par des axes de communications majeurs, l'autoroute A10 et l'axe ferroviaire Tours-Paris.

D'une surface de 2048 km<sup>2</sup>, le territoire regroupe trois espaces bien distincts. Le Val de Loire, paysage particulier, unit d'importantes parties de la Sologne et de la Beauce. Au sud, la Grande Sologne se distingue avec ses étangs et ses forêts, tandis que la Sologne viticole est davantage marquée par une mosaïque de milieux agricoles, viticoles et forestiers. Au nord, se distingue à l'ouest la Gâtine Tourangelle avec ses successions de grandes plaines agricoles, bosquets et forêts, tandis qu'à l'est, la Beauce est riche de vastes plaines agricoles interrompues par la Forêt de Marchenoir et la vallée de la Cisse.



### Contexte socio-économique

#### DEMOGRAPHIE

La population en 2007 s'élève à 142000 habitants dont plus du tiers réside à Blois. Les autres communes les plus peuplées appartiennent à la première couronne de l'agglomération (Vineuil, La Chaussée St Victor, St Gervais la Forêt). Seul Mer se trouve en position excentrée. L'évolution de la population depuis 1968 est représentative de ce qui se passe à l'échelle nationale. On distingue deux grandes phases:

-1968 à 1990, les populations des communes rurales s'installent à Blois et dans les communes de la banlieue. Le phénomène s'élargit ensuite aux communes périphériques. Le phénomène est lié au développement de l'automobile qui permet aux ménages de s'éloigner de leur lieu de travail,

-1990 à 2007, les anciennes communes rurales gagnent de la population et deviennent des cités dortoirs pour les actifs de l'agglomération de Blois au détriment des communes de la banlieue moins recherchées (prix élevé, terrains moins grand, nuisances sonores...).

#### ACTIVITES ECONOMIQUES

L'activité économique est diversifiée. Le secteur tertiaire occupe près de la moitié des actifs. Le secteur industriel occupe plus de un cinquième des emplois avec une activité automobile qui représente 7% des actifs. L'essor économique est plutôt faible avec un taux de création d'entreprises inférieur à 9%. Le territoire du Blésois peut se caractériser comme une région qui pérennise son activité économique.

L'agriculture est confrontée à une baisse du nombre d'exploitants et du vieillissement de ses actifs. Outre le problème du renouvellement de génération, la pression de l'urbanisation en périphérie vient renforcer les menaces qui s'exercent sur cette activité.

Les commerces de proximité sont de plus en plus rares et fortement concurrencés par les pôles commerciaux périphériques. En outre, le tourisme n'est pas exploité de façon optimale. Il se cantonne bien souvent au grand patrimoine (Blois, Chambord, Cheverny) et ne met pas assez en valeur le petit patrimoine bâti ou le patrimoine naturel.

Enfin, il existe un déséquilibre dans le développement économique au profit du nord de la Loire. Les zones d'activités du nord, bien desservies par des infrastructures de transport, devraient continuer à se développer au détriment du sud.

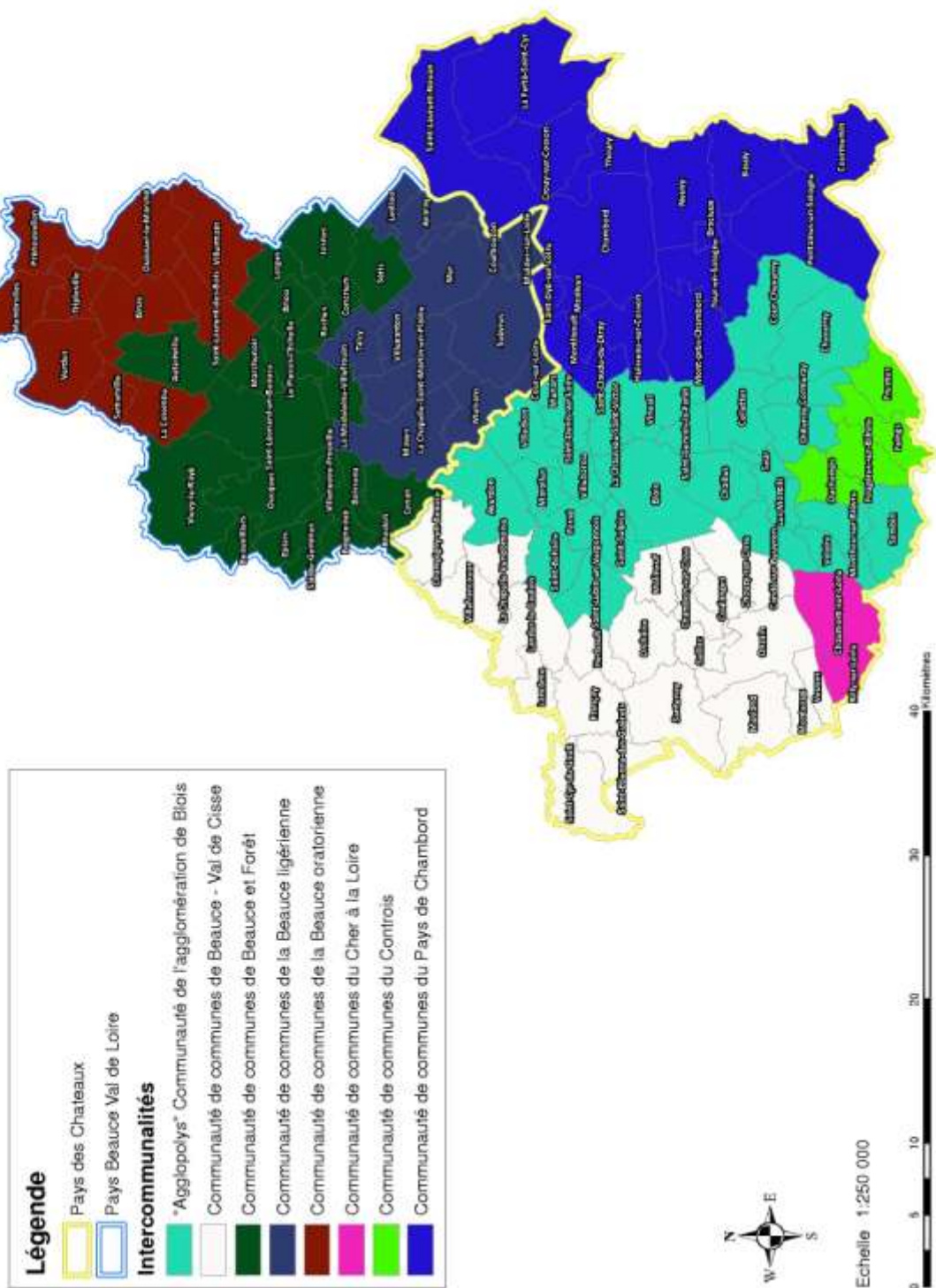
### Contexte administratif et structures motrices

Le SIAB (Syndicat intercommunal de l'Agglomération Blésoise), structure motrice de l'étude, met à jour son SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). A cette occasion, il a entrepris de réaliser une étude Trame Verte et Bleue à l'échelle des deux pays constituant son territoire. Le réseau écologique et les enjeux identifiés seront intégrés dans son nouveau document.

Le Pays de Beauce Val de Loire est composé de 63 communes, celui des Pays des Châteaux de 47 communes soit un total de 110 communes pour une superficie de 2001km<sup>2</sup>. Deux communes supplémentaires rejoignent ce dernier en 2012 (Chaumont sur Loire et Rilly sur Loire). Il existe cinq Communautés de communes: Pays de Chambord, Beauce ligérienne, Beauce oratarienne, Beauce et Forêt, Val de Cisse et quatre communes du Controis, plus la communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys).

Deux contrats de Bassin, celui de la Cisse et celui du Beuvron couvrent une partie du territoire. Le SAGE Nappe de Beauce concerne une partie Nord du territoire tandis que le SAGE Loir couvre les communes situées au Nord Ouest.

# Carte administrative du périmètre d'étude en 2012



### 3. Diagnostic écologique

#### Une mosaïque de milieux

A partir des données d'occupation du sol et des zonages de milieux naturels, il a été possible d'identifier dix milieux remarquables sur le périmètre d'étude. Ceux-ci viennent affiner les connaissances sur les entités paysagères issues de l'Atlas des paysages sur lequel la présente étude s'est appuyée.

Six de ces milieux appartiennent à la Trame Bleue et quatre à la Trame Verte. Le milieu urbain, par ses spécificités écologiques, a été traité à part dans une Trame Verte Urbaine. Chacun des dix milieux porte le nom de sous-trame. Ils se trouvent groupés en continuum en fonction de leurs caractéristiques. Afin d'évaluer la fonctionnalité des corridors qui connectent les Noyaux de biodiversité, des espèces remarquables ont été sélectionnées. Le choix des espèces s'est fait en cohérence avec l'étude du Réseau écologique à l'échelle régionale (Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou SRCE).

#### CONTINUUM FORESTIER

**Etats des lieux:** Il n'est composé que de la Sous-trame Bois. Ce milieu est bien représenté sur l'ensemble du périmètre d'étude puisqu'il représente 28 % de l'occupation des sols. Il n'est cependant pas réparti de façon homogène sur le territoire. Il existe une forte dissymétrie entre le nord et le sud de la Loire. Au nord, en dehors des bosquets de la Gâtine Tourangelle, il n'existe que deux grands massifs, celui de Blois et celui de Marchenoir. Au sud la présence de la Sologne et de plusieurs grands massifs (Russy, Boulogne, Chambord...) constituent un tissu forestier dense.

**Fonctionnement du continuum:** Les espèces utilisées pour l'évaluation sont les mêmes qu'à l'échelon régional: le Cerf et le Chat forestier. La forte densité de boisement au sud facilite les déplacements entre les massifs. Cependant, certaines zones en grillagées ne facilitent pas le déplacement de la grande faune. Au nord, les échanges sont très limités. Il existe des liens entre Blois et la forêt de Beaumont (au nord de Tours), et entre les forêts de Marchenoir et Fréteval, mais il n'en n'existe pas entre Marchenoir et Blois pour le Cerf. Ainsi, Marchenoir, par sa situation, est un massif fortement isolé.







## CONTINUUM OUVERT/ SEMI-OUVERT

**Etats des lieux:** Il est composé de trois Sous-trames: les "Pelouses calcicoles", les "Prairies mésophiles" (prairies fraîches) et "les Cultures et les milieux associés". Si les deux premiers milieux sont faiblement représentés (on retrouve essentiellement les Pelouses calcicoles en Vallée de la Cisse, les Prairies mésophiles plutôt en vallée), les cultures sont majoritaires sur le périmètre d'étude. En effet, à l'inverse des forêts, le milieu est fortement installé au nord, en Beauce et en Gâtine Tourangelle, tandis qu'au sud, les cultures sont moins présentes, notamment en Grande Sologne.

**Fonctionnement du continuum:** Les espèces utilisées pour les Pelouses calcicoles sont deux papillons bleus, l'Argus bleu nacré et l'Argus bleu céleste. Pour les cultures, il s'agit de la Perdrix grise. Aucune espèce n'a pu être retenue pour les Prairies mésophiles par manque de données naturalistes précises. Pour les cultures, il n'existe aucun problème d'abondance de milieux et de connexions entre ceux-ci. Cependant, certaines pratiques agricoles, alliées à d'autres facteurs (météo, manque de zone de refuge...) sont localement source de forte baisse des effectifs de perdrix. Pour les Prairies mésophiles et les Pelouses calcicoles, le faible nombre de milieux et leurs espacements ne garantissent pas une connexion entre les différents Noyaux. Ainsi, cet isolement sur long terme risque d'affaiblir la diversité génétique des populations d'espèces sauvages.

## CONTINUUM AQUATIQUE/HUMIDE

**Etats des lieux:** Six sous-trames viennent composer ce continuum: les "Cours d'eau", les "Habitats de la Loire", les "Plans d'eau", les "Prairies humides", les "Marais herbacés" et les "Boisements de cours d'eau".

De nombreux cours d'eau sont présents sur le périmètre d'étude. Il existe une forte hétérogénéité sur le territoire. Au nord, seule la Cisse traverse le territoire. D'autres cours d'eau, petits affluents de la Loire ou du Loir viennent compléter la liste. Au sud, les cours d'eau sont plus nombreux. Les deux affluents principaux de la Loire sont le Beuvron et le Cosson.

Il est possible de faire le même diagnostic pour les autres sous-trames. En effet, au sud de la Loire, la présence d'un couvert forestier dense s'accompagne de milieux aquatiques et humides tandis qu'au nord les milieux humides en dehors des vallées sont très ponctuels.

**Fonctionnement du continuum:** Pour les Cours d'eau, dix espèces de poissons ont été sélectionnées en cohérence avec l'étude TVB régionale. Pour les Habitats de la Loire, ce sont un papillon (la Bréphine ligérienne) et une libellule (le Gomphe serpent) qui ont été retenues tandis que pour les Plans d'eau il s'agit d'amphibiens (grenouille agile, triton et péloïde ponctué). Pour les Boisements des cours d'eau, il s'agit de la Loutre et du Castor et pour les Marais herbacés il s'agit d'un oiseau (le Phragmite des joncs). Tout comme pour les Prairies mésophiles, aucune espèce n'a été retenue pour les Prairies humides car il existe un déficit de connaissances naturalistes mais également un manque de connaissance sur la nature et la localisation des zones humides. La plupart des Sous-trames de ce continuum fonctionnent bien. Seuls les Marais herbacés et les Prairies humides (pour celles qui sont connues), ne sont pas assez représentés et regroupés pour avoir un fonctionnement optimal.





## 4. Interactions avec l'homme

*La perte de biodiversité est directement liée à l'accroissement des activités humaines. Cependant, la gestion par l'homme peut favoriser la conservation de la qualité de certains milieux.*

### Activités humaines responsables de la fragmentation du Réseau écologique

**Étalement urbain et augmentation du trafic routier:** Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la taille des maisons augmente, les lotissements fleurissent consommant un espace de plus en plus important tandis que le nombre d'habitants par maison chute. Ce phénomène a débuté lorsque les actifs ont souhaité se rapprocher de leur travail (qui s'est déplacé en périphérie) et dans le même temps, profiter d'une qualité de vie supérieure et des coûts de l'immobilier plus intéressants. Les transports en commun ne sont pas adaptés à ce changement et ont tardé à se développer pour proposer des alternatives compétitives. Les zones commerciales qui ont également été déportées en périphérie consomment une quantité importante d'espace.

Conséquences

Conséquences

**Coûts biologiques et paysagers** Des routes à forts trafics apparaissent créant ainsi des zones de nuisances autour des axes de transports majeurs et engendrent également une forte mortalité des espèces. La non prise en compte des corridors écologiques par les nouveaux projets immobiliers fragmente fortement le réseau écologique. L'engrillagement des propriétés génèrent des difficultés de déplacement pour la grande faune. De plus, cette uniformisation dégrade la qualité paysagère de ces espaces périurbains.

**Coûts sociaux et économiques:** L'étalement urbain a engendré une explosion des déplacements pendulaires dans les années 1980-1990. Les nuisances liées à ce phénomène sont multiples. Les embouteillages sont de plus en plus nombreux, les pollutions sonores et de l'air augmentent. La création de nouveaux lotissements coûtent extrêmement chers aux collectivités. En effet, à chaque nouvelle construction les coûts d'entretien et de services d'intérêt général augmentent (eau, électricité, route...).

Sur le périmètre d'étude, plusieurs axes routiers ont des trafics intenses (nombre de véhicule par jour):

**A10:** 36294

**D956:** 14820

**D751:** 8880

**D2152:** 8500

**D923:** 6660

**D152:** 6500

**D951:** 5630



Principaux axes de transport

Les communes de l'agglomération de Blois sont toutes concernées, à des degrés divers, par l'étalement urbain. Le phénomène est d'autant plus inquiétant que la minéralisation du milieu (souvent à la place de terres agricoles) arrive jusqu'aux portes des espaces naturels (cours d'eau, forêts...) ne laissant ainsi plus d'espaces de transition indispensables pour certaines espèces.

## Rapports entre l'homme et les espaces naturels

### Un milieu agricole garant de l'entretien des espaces naturels

Le milieu des cultures, lorsqu'une gestion favorable y est menée, possède sa propre biodiversité en offrant refuge, zone de nourrissage et de reproduction à diverses espèces. Pour d'autres, ce milieu est également une zone de déplacement privilégiée, à l'abri des nuisances humaines. Les activités agricoles jouent un rôle important dans le fonctionnement général du Réseau écologique. Les exploitants agricoles sont des acteurs essentiels de la gestion de l'espace rural que ce soit au travers de l'agriculture ou de l'élevage. Par exemple, sans pâturage ou culture, un milieu va se fermer et évoluer progressivement vers un boisement (lorsque les conditions pédoclimatiques sont remplies). Or, la richesse de la faune et de la flore sur notre territoire est très dépendante de la diversité des milieux, dont la conservation, pour certains, dépendra du maintien de l'ouverture des espaces, directement liée à l'activité humaine. Le mode d'exploitation, le maintien ou le développement des structures agropaysagères (haies, mares, bosquets...) sont déterminants dans le fonctionnement des réseaux écologiques locaux.

Dans certaines communes de Sologne, l'activité agricole a des difficultés à se maintenir et l'abandon des terres entraîne un enrichissement de ces espaces. La biodiversité s'appauvrit. Il est possible de faire le même constat dans les zones plus difficiles pour l'agriculture telles que certaines vallées.

A contrario, certaines pratiques contribuent à la baisse de la biodiversité. Par exemple, l'intensification des pratiques agricoles, les remembrements et la disparition des haies et bosquets, ajoutés à l'utilisation importante d'intrants, ne favorise pas le maintien de la biodiversité. En Beauce, les terres agricoles représentent l'essentiel de l'occupation des sols. Ce manque de mosaïque de milieux n'est pas favorable à la biodiversité. De plus, les prélèvements en eau dans les cours d'eau, nécessaires aux cultures, assèchent des zones humides de qualité. Le maintien des espaces agricoles et leur gestion équilibrée sont des enjeux majeurs pour la protection des espaces et espèces.

### Activités de loisirs et éléments de confort

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, le rôle joué par les espaces verts urbains est extrêmement important pour les populations citadines. Le milieu urbain n'est pas très favorable à la biodiversité. La minéralisation des sols, la fragmentation des espaces végétalisés, les diverses pollutions sont les raisons pour lesquelles on observe une forte chute de la biodiversité dans un gradient rural-urbain. C'est ainsi que les ménages se déplacent souvent en périphérie des villes à la recherche d'un contact avec la nature mais également pour pratiquer des activités de loisirs en plein air (marche, VTT...). Néanmoins, la fréquentation trop importante d'un site naturel peut nuire à l'utilisation de ce même espace par la faune et la flore.

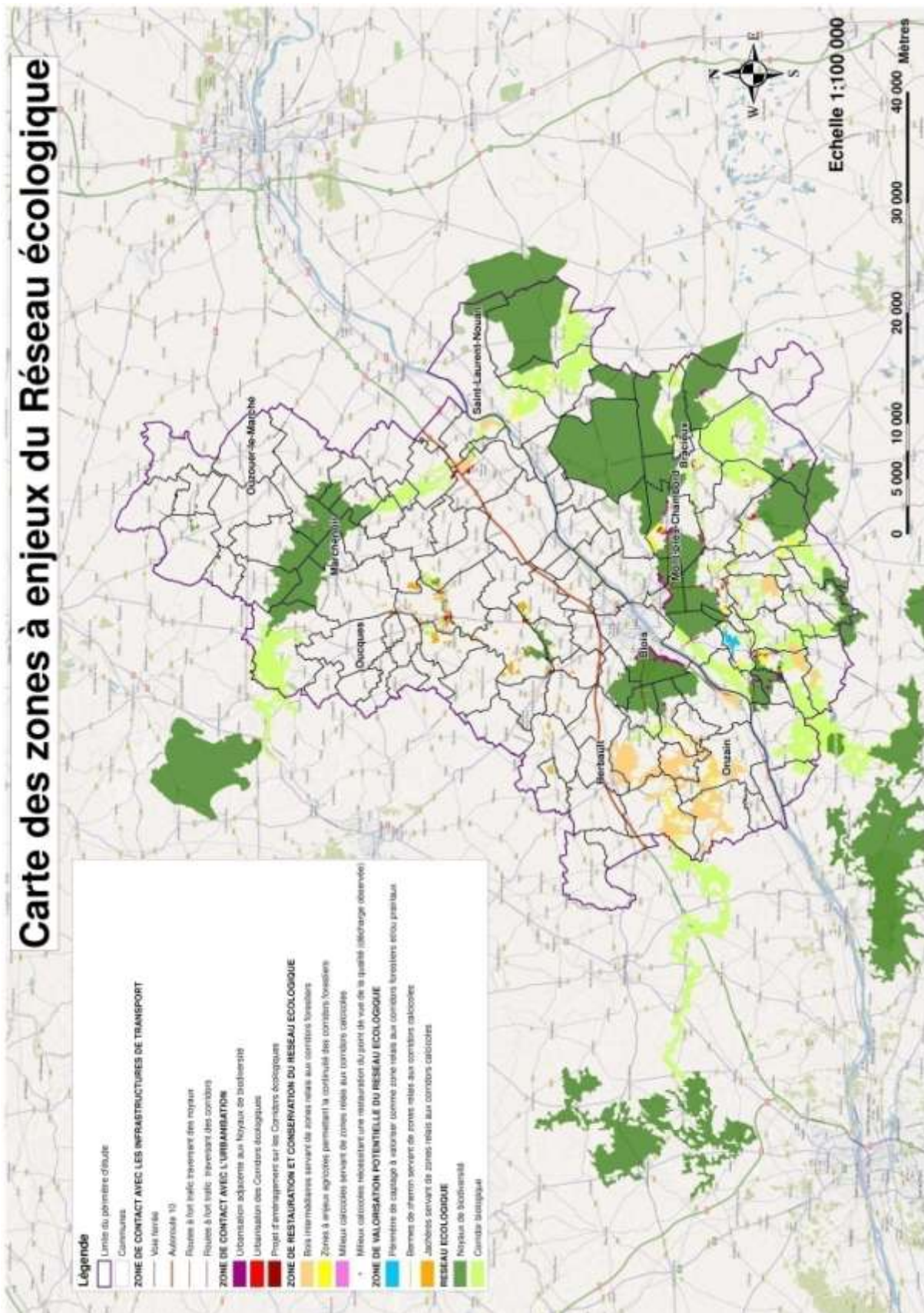
En zone urbaine dense, l'utilisation d'essences adaptées, une gestion différenciée sans apport de pesticides permettent aux espaces verts de développer une biodiversité plus riche.

## L'état des corridors écologiques

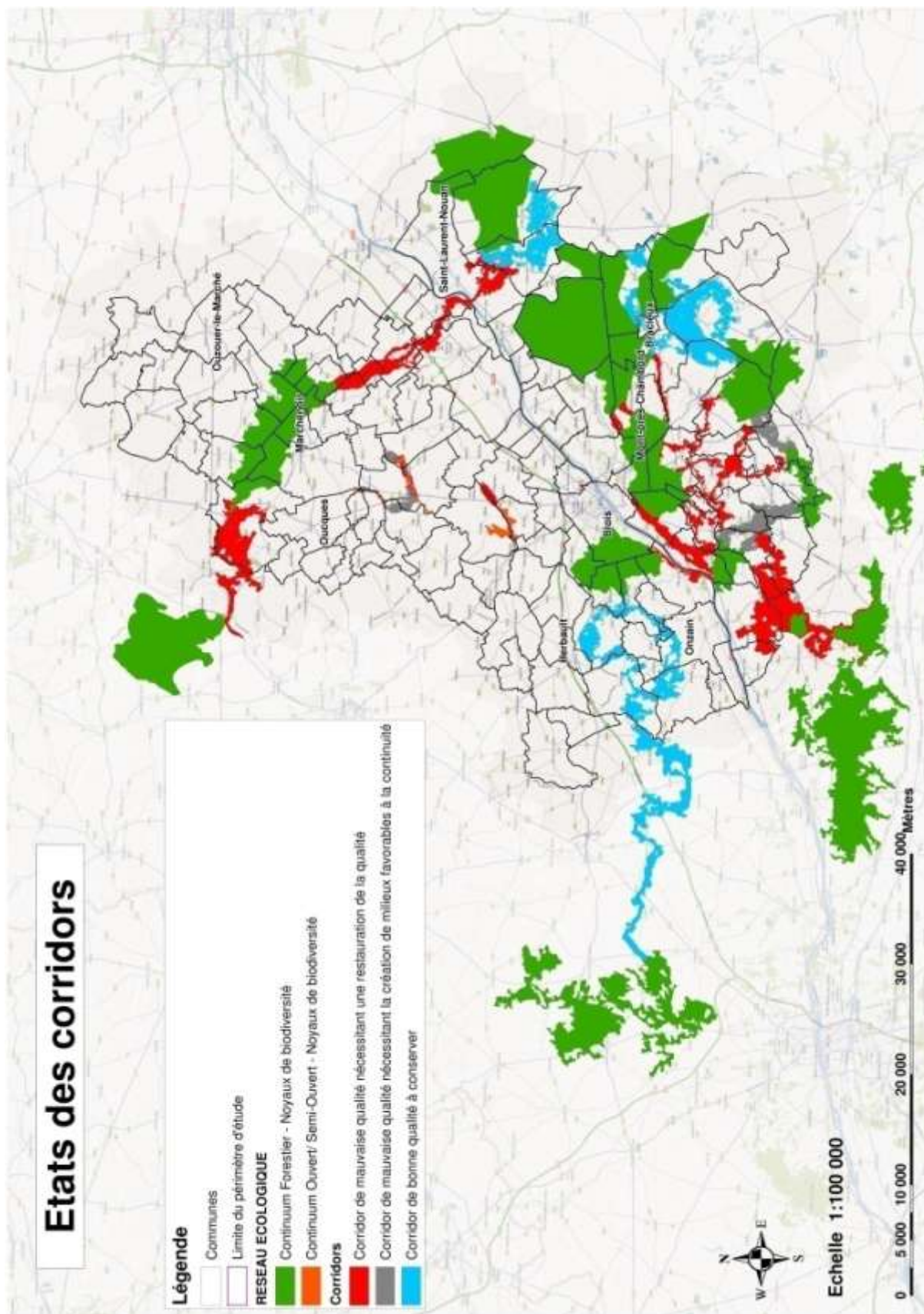
L'analyse pour chaque corridor des zones de conflits potentiels ainsi que les zones de valorisation potentielle a permis de proposer un bilan du fonctionnement de chaque corridor.

Si au sud, le nombre de corridors (notamment forestier) est important, certains secteurs, notamment au niveau de l'agglomération, subissent de fortes pressions que ce soit par l'urbanisation ou par la circulation intense du trafic routier. D'autres corridors fonctionnent moins bien car il manque des éléments paysagers favorisant le déplacement des espèces, tel est le cas de certains corridors situés en Sologne viticole.

Ce problème est récurrent pour les corridors situés au nord de la Loire, notamment ceux concernant les pelouses calcicoles. Certains aménagements humains tels que l'autoroute, la voie ferrée... nuisent au bon fonctionnement d'autres corridors, notamment ceux qui concernent la faune des milieux boisés.



*Nota: Pour avoir plus de détails sur les zones à enjeux, consultez les fiches de synthèse correspondant aux Noyaux de biodiversité et aux Corridors écologiques*



*Nota: Pour avoir plus de détails sur l'état des corridors, consultez les fiches de synthèse correspondant aux Corridors écologiques*

## 5. Enjeux et objectifs

*Les enjeux ont été classés en quatre volets et sont explicités ci-dessous. Au sein de chaque volet, des objectifs ont été déclinés. Ils sont repris dans le tableau situé à la page suivante.*

### **Volet A: Protection des Noyaux et des Corridors**

Pour certaines sous-trames comme les Pelouses calcicoles ou le Bois, une partie du territoire abritant ces milieux est répertoriée dans l'inventaire ZNIEFF. Cet inventaire impose, lors d'aménagement, de bien prendre en compte ces milieux sensibles. Pour d'autres sous-trames, comme pour les Plans d'eau et plus particulièrement les mares, rares sont les noyaux qui sont inventoriés. Ce volet d'enjeux et d'objectifs doit permettre d'attirer l'attention sur la prise en compte de ces milieux que ce soit dans les documents d'urbanisme ou dans les futurs projets d'aménagement.

Un des autres grands enjeux de ce volet est de prendre en compte les espaces environnants aux noyaux de biodiversité. Si la protection du noyau en lui-même est essentielle, la préservation des milieux aux alentours est extrêmement importante pour la pérennité du noyau. En effet, des milieux voisins de bonne qualité permettent d'avoir un noyau de meilleure qualité car celui-ci ne subit pas ou peu de nuisances. De plus, les espèces sont rarement limitées à un seul milieu et doivent se déplacer. Des milieux de bonnes qualités adjacents au Noyau permettent aux espèces de se déplacer plus facilement entre les noyaux. La prise en compte des corridors écologiques est dans ce sens indispensable à la survie de nombreuses espèces.

### **Volet B: Amélioration de la qualité des milieux**

La préservation des Noyaux et des Corridors n'est pas suffisante pour assurer un Réseau écologique de bonne qualité et permettre à l'ensemble des espèces d'évoluer correctement dans l'espace. En effet, certains Noyaux et Corridors ne sont pas ou plus gérés par l'homme et n'évoluent naturellement pas de manière favorable pour la biodiversité. Certains espaces faisant l'objet d'autres enjeux environnementaux et se superposant aux Noyaux ou aux Corridors ont donc été identifiés de manière à mobiliser des outils déjà existants.

### **Volet C: Restauration et Création de Milieux**

Si certains milieux ne sont pas ou plus gérés par l'homme, d'autres ont déjà subi des dégradations et nécessitent pour cela une restauration de leur qualité. En suivant le même principe que dans le volet B, un inventaire des espaces a été effectué recoupant d'autres enjeux telles que la préservation des zones de périmètre de captage AEP, les zones inondables, les zones à enjeux agricoles...

### **Volet D: Connaissances, sensibilisation et animation**

L'étude a mis en avant un manque de données naturalistes sur la connaissance de certains milieux existants sur le territoire ainsi que sur les espèces inféodées à ceux-ci. Afin d'améliorer le suivi des actions qui seront menées ainsi que la protection de la biodiversité, des inventaires précis sont nécessaires. La réalisation ou la mise à jour des documents d'urbanisme peuvent être l'occasion de réaliser ces inventaires.

La plus grande partie du territoire appartient aux particuliers et les collectivités n'ont pas de moyens de gestion de ces espaces. Il est donc indispensable de mener des actions de sensibilisation et d'animation auprès du grand public comme auprès des collectivités, des acteurs économiques...etc pour pouvoir agir sur une plus grande étendue du territoire.

Volet	Enjeux	Objectifs	Sous-trames et milieux principalement concernés	
Volet A	Protection des noyaux de biodiversité	a) Conserver la qualité des milieux	Plans d'eau, pelouses calcicoles	
		b) Conserver la mosaïque des milieux	Cultures, pelouses calcicoles, mares, bosquets	
		c) Mieux prendre en compte les espaces en bordure de forêt	Bois et trame urbaine	
		d) Promouvoir l'agriculture périurbaine	Trame urbaine, bois et cultures	
		e) Conserver les espaces verts urbains	Trame urbaine	
		f) Améliorer la gestion du trafic routier dans les noyaux de biodiversité	Bois	
	Protection des corridors	a) Conserver la fonctionnalité des corridors écologiques	Toutes les sous-trames	
		b) Prendre en compte la circulation des espèces dans les projets d'aménagement et d'urbanisme	Toutes les sous-trames	
		c) Protéger les milieux favorables à la colonisation des espèces	Bois, pelouses, mares, plans d'eau	
		d) Améliorer la gestion du trafic routier sur les zones de déplacements d'espèces	Bois, pelouses	
Volet B	B1: Amélioration de la qualité des Noyaux de biodiversité	a) Gérer de façon appropriée les milieux afin de favoriser la biodiversité	Pelouses, prairies et continuum aquatique/humide	
		b) Favoriser la diversité des milieux à travers le maintien ou le développement de mosaïque de milieux	Cultures, pelouses, plans d'eau	
		c) Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	Continuum aquatique/humide	
	B2: Amélioration de la qualité des Corridors écologiques	a) Améliorer la qualité des bords des infrastructures de transport et chemins	Pelouses, marais herbacés, plans d'eau, prairies	
		b) Améliorer la fonctionnalité écologique des zones de relais	Pelouses calcicoles, prairies	
		c) Valorisation des zones à enjeux agricoles pour favoriser le déplacement des espèces	Culture, bois	
		d) Améliorer la qualité des milieux dans les périmètres de captages	Prairies, bois, continuum aquatique/humide	
	Volet C	C1: Restauration de milieux	a) Inciter la restauration des noyaux	Marais herbacés, prairies humides
			b) Restaurer la continuité des milieux	Boisement des cours d'eau, trame urbaine
		C2: Création de milieux	a) Augmenter le nombre et la surface des espaces végétalisés en milieu urbain	Trame urbaine
b) Créer des milieux favorables à la biodiversité dans les zones à enjeux			Toutes les sous-trames	
Volet D		D1: Connaissances	a) Améliorer les connaissances sur les noyaux et les corridors et sur les espèces inféodées	Toutes les sous-trames
			b) Identifier des indicateurs de suivi et d'évaluation	Toutes les sous-trames
	c) Prendre en compte les cours d'eau qui ne sont pas gérés dans des contrats de bassin		Cours d'eau	
	d) promouvoir les inventaires, notamment lors de la mise à jour des documents d'urbanisme		Toutes les sous-trames	
	D2: Sensibilisation et animation	a) Sensibiliser et informer la population (collectivités, acteurs économiques, grand public)	Toutes les sous-trames	